

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 37 Promouvoir la santé familiale 1			
Ancien Code	PAMI3B37SF	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3370		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	54 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Caroline MEDINA (medinac@helha.be) Sandrine MATHOT (mathots@helha.be) Theresa VERONESE (veroneset@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La promotion de la santé constitue un pilier fondamental de la pratique sage-femme, en lien direct avec les missions de prévention, d'éducation et d'accompagnement des femmes, des familles et des communautés. Cette unité d'enseignement vise à développer chez les étudiantes et étudiants une compréhension approfondie des déterminants de santé, des stratégies de promotion et des approches participatives adaptées aux différents contextes périnataux.

Cette unité d'enseignement vise à articuler plusieurs dimensions fondamentales de la pratique sage-femme autour d'un objectif commun : accompagner les familles dans une démarche globale de santé, de prévention et d'autonomisation. Elle s'inscrit dans une logique de transversalité des savoirs et de construction progressive des compétences professionnelles, en lien avec les référentiels belges et européens.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
- 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- 1.3 3. Développer son identité professionnelle

Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique

Compétence 5 **Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis**

- 5.1 1. Préparer et exécuter la prestation en utilisant les ressources à disposition
- 5.2 2. Assurer le suivi des prestations techniques

Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**

- 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
- 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
- 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
- 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention

Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage**

professionnel

- 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
- 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- 7.3 3. Développer la relation d'aide

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de cette unité, l'étudiant-e sera capable de :

Proposer des séances de préparation à la naissance et à la parentalité adaptées aux besoins des couples, en tenant compte de leur contexte psychosocial, culturel et familial.

Concevoir et présenter un dispositif éducatif complet, destiné à des femmes, mères et/ou gestantes et leurs accompagnants, y compris en nutrition.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B23SF
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI3B37SFA	Préparation à la naissance et à la parenté, y compris les as	24 h / 2 C
PAMI3B37SFB	Promotion, éducation pour la santé 3 et pédagogie parentale	18 h / 1 C
PAMI3B37SFC	Nutrition et diététique, eu égard notamment à l'alimentation	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations et amenée en jury de délibération -

évaluation intégrée : examen écrit en trois volets : préparation à la naissance /éducation à la santé/nutrition et diététique

"la note finale vérifie la maîtrise suffisante des acquis d'apprentissage dans les 3 parties de l'UE"

L'étudiant-e doit obtenir au minimum 50% des points dans chacune des parties pour prétendre à la validation de l'UE.

En cas de réussite une moyenne entre les parties sera effectuée, et la note attribuée à l'UE

En cas de non-atteinte du seuil de 50 % dans l'une des parties, une note égale ou inférieure à 9/20 sera attribuée à l'UE, proportionnellement aux acquis non maîtrisés.

Si au Q2 l'UE n'est pas validée, l'étudiant repasse la ou les parties en échec

En cas de réussite une moyenne entre les parties réussies au Q2 et Q3 sera effectuée, et la note attribuée à l'UE

En cas de non-atteinte du seuil de 50 % dans l'une des parties, une note égale ou inférieure à 9/20 sera attribuée à l'UE, proportionnellement aux acquis non maîtrisés.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS mis en ligne sur les valves de connectED/Examens

Au troisième quadrimestre, l'étudiant-e repasse l'épreuve écrite des parties non maîtrisées, c'est-à-dire celles pour

lesquelles il ou elle a obtenu un score inférieur à 50 %.

5. Cohérence pédagogique

Dans le cadre du bachelier, cette unité représente un seuil supplémentaire dans le développement des compétences professionnelles, car elle intègre de manière explicite : la préparation à la naissance, en tant que processus éducatif et relationnel, l'éducation à la parentalité, en lien avec les enjeux psychosociaux, culturels et familiaux, l'utilisation de la pédagogie comme outil d'intervention, permettant à la sage-femme de transmettre, soutenir et autonomiser les futurs parents. L'approche pédagogique est intégrée et progressive : Théorie : concepts de santé publique, pédagogie, nutrition. Pratique : animation de séances, création de supports, posture professionnelle. Professionnalisation : conception de dispositifs éducatifs, communication adaptée, conseils personnalisés

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Préparation à la naissance et à la parenté, y compris les as			
Ancien Code	15_PAMI3B37SFA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3371		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (mathots@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La préparation à la naissance est une mission clé de la sage-femme, visant à informer et accompagner les futurs parents pour une maternité sécurisée et respectée. En Belgique, cette pratique s'inscrit dans le cadre légal défini par :

Arrêté royal n°78 (1967) : exercice des professions de santé.

Arrêté royal du 1er février 1991 : actes autorisés aux sages-femmes.

Loi du 13 décembre 2006 : prescriptions et actes techniques.

Ce cours va développer les compétences de l'étudiante sage-femme dans ce domaine.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de :

- Planifier des séances de PNP adaptées aux besoins spécifiques des couples
- Proposer des positions pendant la grossesse, le travail et l'accouchement en adéquation avec les situations
- Comprendre le cadre légal belge.
- Maîtriser les principes de communication et d'accompagnement.
- Promouvoir la sécurité et le respect du projet parental.
- Réaliser un classeur de PNP individuel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenu du cours

- Historique et enjeux
- Textes de référence (AR, lois, nomenclature INAMI).
- Responsabilités et limites professionnelles.
- Contenu des différentes séances
- Moyens de réalisation des séances
- Positions durant la grossesse, le travail et l'accouchement selon les situations présentées
- La douleur
- Massage bébé

- Portage en écharpe

--

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Séances pratiques
- Mises en situation pratiques
- Jeux de rôle
- Apports théoriques
- Pédagogie active

Dispositifs d'aide à la réussite

- Exercices pratiques en classe avec correction posturale de la part de l'enseignant

Sources et références

Sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports postes sur connectED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Promotion, éducation pour la santé 3 et pédagogie parentale			
Ancien Code	15_PAMI3B37SFB	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3372		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Caroline MEDINA (medinac@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'UE 37 partie 2 vise le développement des compétences éducatives des étudiantes Sages-Femmes

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Les étudiant.es pourront présenter pour des femmes, mères et/ou gestantes et leurs accompagnant.e.s éventuel.le.s, des dispositifs éducatifs (individuel ou de groupe) complets, pertinents et adaptés au projets de vie des personnes accompagnées.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Rappel des enjeux, éthique et principes de base de la communication en santé,
 - Pédagogie du projet
-
- L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

- Pédagogie du projet
- Disponibilité de l'enseignante pour l'élaboration des projets éducatifs

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement personnalisé et coaching

Sources et références

- <http://www.one.be/>
- <http://www.educationsante.be/>
- <http://www.questionsante.be/>
- <http://www.pipsa.be/>
- <http://www.creerunoutil.be>

<http://labos.ulg.ac.be/apes/wp-content/uploads/sites/4/2014/05/methodes-n6.compressed.pdf>
<http://www.inpes.sante.fr/>
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/SLH/articles/390/03.htm>
<http://www.educationdupatient.be/>
https://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1241714/fr/education-therapeutique-du-patient-etc
--

Autres sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

A disposition sur ConnectED

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Nutrition et diététique, eu égard notamment à l'alimentation			
Ancien Code	15_PAMI3B37SFC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CASF3373		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Theresa VERONESE (veroneset@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Avoir les connaissances en diététique suffisantes pour encadrer une femme enceinte, allaitante et mère de famille sans problème de santé majeur fait partie intégrante de la promotion de la santé

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Décrire l'évolution naturelle de la grossesse et de l'allaitement au point de vue diététique (C4)

Décrire les modifications nutritionnelles, les risques et les besoins accrus des femmes enceintes et allaitantes (C4)

Conseiller judicieusement une femme en désir de grossesse, en début de grossesse ou allaitante avec les questions précises liées à cet état (C6)

Prévenir les problèmes de santé des bébés à venir grâce aux notions d'épigénétique et la connaissances des perturbateurs endocriniens (C6)

Donner les conseils diététiques adéquats selon les différentes situations pathologiques de la grossesse (C6)

Conseiller une nouvelle maman pour l'alimentation de son enfant de la naissance à ses 3 ans, qu'il soit en bonne santé ou prématuré ou malade (C6)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. INTRODUCTION
2. LA PRISE DE POIDS
3. LES NUTRIMENTS ESSENTIELS A LA GROSSESSE
 - Les macronutriments
 - Les micronutriments
4. LES PROBLEMES AVANT et PENDANT LA GROSSESSE
5. LES CAS PARTICULIERS
 - LES DIABETES DE GROSSESSE
 - LES GROSSESSES DE FEMMES DIABETIQUES
6. LES ALLERGIES ET LES INTOLERANCES
7. L'ALLAITEMENT
8. LES BESOINS DES BEBES
9. LA DIVERSIFICATION
10. LES PREMATURES
11. LES BEBES MALADES
12. L'EPIGENETIQUE

13. LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

--
L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

Démarches d'apprentissage

D'autres activités d'apprentissage sont satellites à cette activité d'enseignement.

Les étudiants doivent donc maîtriser et faire les liens utiles avec les matières concernées.

Une journée d'intégration sera organisée dans ce but avec les 3 professeurs de l'UE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séances de questions et réponses au terme de chaque cours

Power Points des cours, vidéos, sur ConnectED, partages d'expériences

Mises en situations pratiques à la fin de chaque chapitre

Sources et références

Sources consultables sur ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

A disposition sur connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

4. Modalités d'évaluation

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve intégrée présentée dans la fiche de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).